



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement et du logement**

### **NOTE DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Projet d'arrêté préfectoral portant organisation de la destruction des spécimens de corbeau familial (*Corvus splendens*) présents dans le milieu naturel, au titre de l'article L411.8 du code de l'environnement, sur le territoire de La Réunion

#### **Contexte et objectifs du projet de décision :**

Le projet de décision a pour objet l'éradication de la population en cours de naturalisation à La Réunion du corbeau familial *Corvus splendens* au titre du L411.8 du Code de l'Environnement.

#### **Date et lieux de consultation :**

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, le projet a été mis à la disposition du public du 22 mars au 11 avril 2022 inclus (21 jours) :

sur le site internet de la Préfecture de La Réunion à l'adresse suivante :

<http://www.reunion.gouv.fr/>

Les observations ont pu être faites directement en ligne sur le site de la préfecture de La Réunion.

#### **Synthèse des avis exprimés par le public :**

Aucun avis n'a été émis.